

14 juillet 2020

Reunion ordinaires du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Monts, (MJC) des Jardins de Neuvrilly, via Skype, le mardi 14 juillet 2020.
Monsieur Michel André Verneau, président, est aussi présent et agit comme secrétaire.

ORDRE DE LA JOURNEE

Cherchez à voir comment, ensemble, utiliser l'assemblée que le maire continue de soutenir à 100%.

Sept personnes étaient présentes en ligne.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET PRESENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lemaire, au poste no 1
- Monsieur Jean Lavigne, au poste no 2
- Monsieur Michel Françoise, au poste no 3
- Monsieur Marc Lemaire, au poste no 5
- Monsieur François Lemaire, au poste no 6.

Était absent le membre du conseil suivant :

- Monsieur Alexandre Bouché, au poste no 4

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Resolution 2020-01-144 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller François Lemaire, appuyé par monsieur le conseiller Jean Lavigne et adopté unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis aux membres et présenté ci-dessous.

est ADOPTÉE ce :

04 04 04 04

ORDRE DU JOUR

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Adoption de procès-verbal du 6 juin 2020
- 3.2 Adoption d'un nouveau règlement sur le gestion communale
- 3.3 Démission du Directeur général
- 3.4 Comité de conseil pour les services en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 3.5 Énergie pour établir une étude hydrogéologique au poste 104
- 3.6 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil (suite)
- 3.7 Proposition du comité de travail de M. Charly Lavigne
- 3.8 Réajustement de la rétrocession, responsabilité des taxes et de la ré-commission
- 3.9 Réajustement du calendrier des infrastructures et du conseil municipal
- 3.10 État de rapport financier 2019
- 3.11 État et perspectives des ressources humaines de l'unité d'industrialisme pour l'exercice financier 2019
- 3.12 Adoption de procès-verbal du 8 juillet 2020 (annulation extraordinaire).